

Image not found or type unknown



## Propriétaire refuse de rembourser le fioul

Par **manza05**, le **03/12/2011 à 12:30**

Bonjour, je quitte mon logement et mon propriétaire n'a pas trouvé de locataire pour reprendre l'appartement. Lors de notre entrée nous avons dû remplir la cuve de fioul de 3000L pour pouvoir rembourser à l'ancien locataire le fioul restant dans la cuve étant donné qu'il n'y a pas de jauge. Pour notre cas n'ayant pas de locataire qui reprenne l'appartement le propriétaire refuse de nous rembourser notre fioul et il utilise la chaudière pour chauffer son appartement vide de peur qu'il gèle mais du coup c'est notre fioul qu'il utilise et veut nous rembourser 10 euros par jour pour cela hors la chaudière étant très vieille et le logement mal isolé celle-ci consomme nettement plus que ce dont il veut nous indemniser. Que faire?